

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 21/37**

Le VINGT-TROIS septembre de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE, MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA*

Procurations : *Mme Corinne LACOSTE à Mme Marie-Laure BOUCHERET,*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : *Madame Sandrine VANCOPPENOLLE*

-----  
**Objet : Demande de subvention pour la remise en état complète du toit des anciens ateliers**

Dans le cadre du projet de remise en état complète du toit des anciens ateliers, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise «C2Z» et propose de demander une subvention au Conseil départemental.

Le coût total pour ces travaux est estimé à 19 412.00 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de la société « C2Z» de 19 412.00 € HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental et à signer tous les actes afférents à ce dossier en vue de l'obtention d'une aide au taux le plus large possible.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 23 septembre 2021.

Fait à Goyrans, le 23 septembre 2021.

Véronique HAITCE

  
Maire de Goyrans